

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone

517700

Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Huitième Session ordinaire

16 - 21 janvier 2006

Khartoum (Soudan)

EX.CL/242 (VIII)

**RAPPORT SUR L'ELECTION D'UN (1) MEMBRE
DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS
ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

**RAPPORT SUR L'ELECTION D'UN (1) MEMBRE
DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS
ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

I. INTRODUCTION

1. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (Le Comité) a été créé au sein de l'Union africaine, conformément à l'article 32 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (La Charte).
2. Le Comité a pour principal mandat de promouvoir et de protéger les droits et le bien-être de l'enfant.

II. COMPOSITION

3. Le Comité est composé de onze (11) membres qui siègent à titre individuel.
4. Conformément à l'article 33 (3) de la Charte, le Comité ne peut comprendre plus d'un (1) ressortissant du même Etat.

III. CONDITIONS REQUISES POUR LA NOMINATION

5. Ces conditions sont définies aux articles 33 et 35 de la Charte, qui stipulent que les membres du Comité :
 - a) doivent avoir les plus hautes qualités de moralité, d'intégrité, d'impartialité et de compétence pour toutes les questions concernant les droits et le bien-être de l'enfant
 - b) doivent être ressortissants de l'un des Etats parties à la Charte.

IV. MANDAT

6. Il faut rappeler que la Commission par Note verbale NO **BC/OLC/24.9/89/Vol.VI** avait informé les Etats membres que sept (7) postes étaient devenus vacants à la suite de l'expiration du mandat de sept (7) membres du Comité en juillet 2005. En outre, la Commission avait invité les Etats parties à la Charte à désigner des candidats et à soumettre les candidatures pour élection au cours de la septième session ordinaire du Conseil exécutif, qui se tiendra, à Syrte (Libye) en juillet 2005.
7. La Commission n'a reçu, pour les sept postes vacants, que les candidatures de six (6) personnes qui ont été dûment présentées pour élection et élues par la septième session ordinaire du Conseil exécutif (Décision EX.CL/Dec.232 (VII)) et nommées ultérieurement par la cinquième session

ordinaire de la Conférence (Décision Assembly/AU/Dec.85 (V) tenues à Syrte (Libye) en juillet 2005.

8. Compte tenu du fait qu'il reste encore un poste vacant à pourvoir, la Commission, par Note verbale **BC/OLC/24.9/9/Vol. II** a invité les Etats parties à la Charte à désigner des candidats et à soumettre les candidatures accompagnées des Curriculum Vitae des candidats, au plus tard le 15 décembre 2005. La Commission a également informé les Etats membres que le membre restant du Comité, sera élu au cours de la huitième session ordinaire du Conseil exécutif et nommé lors de la Cinquième session ordinaire de la Conférence, prévues à Khartoum (Soudan), en janvier 2006.

V. MEMBRES ACTUELS DU COMITE

9. Les membres actuels du Comité sont les suivants :

N°	Nom	Pays	Mandat
1	Prof. Peter Onyekwere Ebigbo	Nigeria	5 ans à compter de juillet 2003
2.	Dr. Assefa Bequele	Ethiopie	5 ans à compter de juillet 2003
3.	M. Jean Baptiste Zoungrana	Burkina Faso	5 ans à compter de juillet 2003
4.	Mlle. Nakpa Polo	Togo	5 ans à compter de juillet 2003
5.	Mme Seynabou Ndiaye Diakhate	Sénégal	5 ans à compter de juillet 2005
6.	Mme Koffi Appoh Marie-Chantal	Côte d'Ivoire	5 ans à compter de juillet 2005
7.	Hon. Lady Justice Martha Koome	Kenya	5 ans à compter de juillet 2005
8.	Mme Mamosebi T. Pholo	Lesotho	5 ans à compter de juillet 2005
9.	Mme Boipelo Lucia Seithano	Botswana	5 ans à compter de juillet 2005
10.	M. Moussa Sissoko	Mali	5 ans à compter de juillet 2005

VI. ELECTIONS

10. Conformément à l'article XXXIV de la Charte et à l'article V (1) (f) du Règlement intérieur du Conseil exécutif, par lesquels la Conférence a délégué ses pouvoirs d'élection, le Conseil exécutif élira les membres du Comité en janvier 2006, pour approbation par la Conférence.

VII. CANDIDATURES SOUMISES

11. La Commission a reçu les candidatures suivantes pour le seul poste encore vacant, devant être pourvu pour un mandat de cinq (5) ans.

N°	Nom	Région	Pays
1.	Hon. Bwanika Bbaale ABSOLOM	Est	Ouganda
2.	Mlle Agnes AKOSUA Aidoo (Dr.)	Ouest	Ghana
3.	Mme Dawiat Ibrahim HASSAN (Amb.)	Nord	Egypte
4.	Mme Mwanaidi Sinare MAAJAR	Est	Tanzanie
5.	Mme RAZAFINDRAKOTO Noro Vololona	Est	Madagascar

ANNEXES : Liste des candidats et Curriculum Vitae.

**CANDIDATURES POUR ETRE MEMBRE
DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS
ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

N°	Nom	Région	Pays
1.	Hon. Bwanika Bbaale ABSOLOM	Est	Ouganda
2.	Mlle Agnes AKOSUA Aidoo (Dr.)	Ouest	Ghana
3.	Mme Dawlat Ibrahim HASSAN (Amb.)	Nord	Egypte
4.	Mme Mwanaidi Sinare MAAJAR	Est	Tanzanie
5.	Mme RAZAFINDRAKOTO Noro Vololona	Est	Madagascar

CURRICULUM VITAE DES CANDIDATS

2006

Rapport sur l'Election d'un (1) Membre du Comite Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-etre de l'Enfant

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3430>

Downloaded from African Union Common Repository